

PROCÈS-VERBAL

CANADA
 PROVINCE DE QUÉBEC
 SAINTE-AGATHE-DES-MONTS
 CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DES LAURENTIDES

Séance ordinaire du **mercredi 10 avril 2024**, du conseil d'administration du Centre de services scolaire des Laurentides, dûment convoquée et tenue en présentiel au centre administratif du Centre de services scolaire des Laurentides, 13, rue Saint-Antoine, à Sainte-Agathe-des-Monts, à laquelle sont présents :

Les membres du conseil d'administration :

| | |
|----------------------------------|-----------|
| M. Martin Barbeau | Président |
| M. Dominic Bergeron (virtuel) | |
| Mme Marie-Ève Laframboise | |
| Mme Stéphanie Leclerc | |
| M. André Mongeau | |
| M. Pascal Savard | |
| M. Normand Sénéchal | |
| M. Pierre-Luc Tremblay (virtuel) | |
| Mme Marie-Hélène Vigeant | |

Les membres de la direction générale et des directions de service :

| | |
|------------------------|---|
| M. Sébastien Tardif | Directeur général |
| Mme Marie-Josée Albert | Directrice des ressources financières |
| M. Pierre-Luc Normand | Directeur des ressources matérielles et du transport scolaire |
| M. Louis Piché | Secrétaire général et directeur des communications, agissant à titre de secrétaire de la séance |
| M. Stéphane Sénécal | Directeur du service des technologies informatiques et de l'organisation scolaire |

Sont absents :

| | |
|-----------------------------|----------------|
| M. Gabriel Dagenais | Vice-Président |
| Mme Daphnée Young Beauchamp | |
| Mme Véronique Menand | |
| M. Charles Perreault | |

1.0 Ouverture de la séance

Le président de la séance du conseil d'administration, M. Martin Barbeau, déclare la séance ouverte.

2.0 Prise des présences, constatation du quorum

Une fois les présences prises, le secrétaire général, M. Louis Piché, constate le quorum.

(Incidence : Il est 19 h).

3.0 Adoption de l'ordre du jour

372^e RÉSOLUTION :

IL EST PROPOSÉ par M. Pascal Savard :

D'ADOPTER le projet de l'ordre du jour tel que soumis.

NOTE IMPORTANTE

LA SÉANCE ORDINAIRE SERA TENUE EN PRÉSENTIEL, LES DÉCISIONS QUI DÉCOULERONT DE LADITE SÉANCE SERONT PUBLIÉES ULTÉRIEUREMENT.

Le 3 avril 2024

AUX MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Mesdames,
Messieurs,

À la demande du président vous êtes par la présente convoqués à une **séance ordinaire** du conseil d'administration du Centre de services scolaire des Laurentides, qui aura lieu en présentiel pour les membres du conseil d'administration le mercredi **10 avril 2024, 19 h**, à partir du centre administratif, au 13, rue Saint-Antoine, à Sainte-Agathe-des-Monts.

Le projet d'ordre du jour de la séance sera le suivant :

- 1.0 **Ouverture de la séance**
- 2.0 **Prise des présences et constatation du quorum**
- 3.0 **Adoption de l'ordre du jour**
- 4.0 **Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 février 2024 (docs 4.0)**
- 5.0 **Affaires découlant des procès-verbaux**
- 6.0 **Période de questions – Public**
- 7.0 **Comité de parents**
- 8.0 **Direction générale (temps estimé : 30 minutes)**
 - 8.1 PEVR – Suivi
 - 8.2 Éclipse solaire - Information
 - 8.3 Déclaration d'une irrégularité dans l'octroi d'un contrat – Information (doc 8.3)
 - 8.4 Fusion de la formation générale des adultes, de la formation professionnelle et du service aux entreprises– Adoption (doc 8.4)
 - 8.5 Rougeole - Information
- 9.0 **Service des ressources humaines (temps estimé : 10 minutes)**
 - 9.1 Compte rendu du comité des ressources humaines – Information
- 10.0 **Service des ressources matérielles et du transport (temps estimé : 15 minutes)**
 - 10.1 Plan d'investissements 2024-2025 - Adoption (doc. 10.1)
 - 10.2 Plan triennal de la répartition et de la destination des immeubles 2024-2025, 2025-2026, 2026-2027 - Actes d'établissement – Lancement en consultation (docs. 10.2)
- 11.0 **Service des ressources financières (temps estimé : 10 minutes)**
 - 11.1 Compte rendu du comité de vérification – Information
 - 11.2 Plan sur les mesures d'atténuation des risques – comité de collusion, corruption – Bilan gestion des risques de corruption/collusion - Adoption (doc 11.2)
 - 11.3 Annexe cadre de gestion relatif aux critères de répartition des ressources – Adoption (doc 11.3)

- 12.0 Service des ressources éducatives** (*temps estimé : 10 minutes*)
- 12.1 Résultats des élèves de la 2e étape primaire-secondaire – Information ([doc 12.1](#))
- 12.2 Politique d'encadrement du recours à une mesure contraignante – Lancement en consultation ([doc 12.2](#))
- 13.0 Service des technologies, de l'organisation scolaire** (*temps estimé : 10 minutes*)
- 13.1 Calendrier scolaire 2025-2026 - Formation générale des jeunes – *Adoption* ([doc 13.1](#))
- 13.2 Calendrier scolaire 2024-2025 - Formation générale aux adultes – *Adoption* ([doc 13.2](#))
- 13.3 Calendriers scolaires 2024-2025 - Formation professionnelle #1 et #2 – *Adoption* ([doc 13.3](#))
- 14.0 Service du secrétariat général et des communications** (*temps estimé : 20 minutes*)
- 14.1 Compte rendu du comité de gouvernance et d'éthique – Information ([doc 14.1](#))
- 14.2 Amendements à la Politique relative au maintien ou à la fermeture d'une école et aux changements à des services éducatifs dispensés dans une école – Lancement en consultation ([doc 14.2](#))
- 15.0 Rapport d'activités de la direction générale – Information**
- 16.0 Affaires diverses**
- 17.0 Gouvernance** (*temps estimé : 10 minutes*)
- 17.1 Huis clos – Prise d'acte de vacances de postes du conseil d'administration et lancement du processus de désignation
- 18.0 Levée**

Le secrétaire général,

Louis Piché

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

4.0 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 février 2024

373^e RÉSOLUTION :

ATTENDU QU'en vertu de l'article 170 de la *Loi sur l'instruction publique*, le procès-verbal des délibérations du conseil d'administration doit être approuvé au commencement de la séance suivante;

CONSIDÉRANT QUE le projet du procès-verbal a été transmis aux membres plus de six heures avant la présente séance;

IL EST PROPOSÉ par l'administrateur, M. André Mongeau :

DE DISPENSER le secrétaire général d'en faire la lecture, conformément à l'article 170 de la *Loi sur l'instruction publique*;

D'APPROUVER le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 février 2024.

5.0 Affaires découlant des procès-verbaux

Le directeur général, M. Sébastien Tardif, fait état de statistiques quant à la longévité des directions d'écoles sur une période de cinq ans. En résumé, pour les 13 plus petites écoles du CSSL, soit les écoles avec moins de 250 élèves : 1 seule école a la même direction depuis 1 an, 2 directions ont fait 2 écoles, 4 directions ont fait 3 écoles et 6 directions ont fait l'objet de 4 déplacements.

Pour les écoles qui ont entre 250 et 500 élèves, deux directions ont fait l'objet de déplacements 2 fois en 5 ans tandis qu'une direction a été déplacée 3 fois.

Pour les 5 écoles de plus de 500 élèves, 3 directions ont fait l'objet de 2 déplacements en 5 ans, 1 direction a fait l'objet de 3 déplacements tandis que 1 autre a été déplacée 4 fois.

6.0 Période de questions – Public

Madame Marie-Josée Lebel, s'identifiant comme un parent de l'école Chante-au-Vent et comme une enseignante de la Polyvalente Saint-Jérôme, pose une question relativement à une différence de pourcentage quant aux élèves qui pourraient bénéficier de programmes pédagogiques particuliers à l'école secondaire Augustin-Norbert-Morin. Celle-ci soulève que, dans le projet éducatif de l'école, il y a une cible de 50 % tandis que dans le procès-verbal du Conseil d'administration du 17 janvier dernier, il y est indiqué que 100 % des élèves du premier cycle pourraient bénéficier de ce type de programme.

Le directeur général, M. Sébastien Tardif, confirme qu'à la suite d'une vérification auprès de la direction d'école, le projet éducatif n'a pas changé et vise bien 50 % des élèves. Il y a donc une erreur au procès-verbal, erreur qui émane probablement d'une mauvaise communication ou compréhension. Le procès-verbal devra faire l'objet d'un amendement.

M. Zachary Jean, résident de la ville de Sainte-Agathe-des-Monts et membre du conseil étudiant de la Polyvalente des Monts, exprime certaines préoccupations du conseil étudiant soit que les classes sont trop pleines ou trop vides et que les élèves sont plus ou moins impliqués. Celui-ci demande comment s'est vécu le temps de grève, notamment quant aux discussions avec le syndicat.

Le président du conseil d'administration, M. Martin Barbeau, indique que dans le contexte de la grève, les négociations patronales et syndicales n'étaient pas du ressort du conseil d'administration ni de la direction générale, l'interlocuteur étant plutôt le gouvernement.

Le directeur général, M. Sébastien Tardif, confirme que les conditions de travail discutées étaient nationales mais qu'au Centre de services scolaire des Laurentides, il y avait de bonnes communications respectueuses avec les instances syndicales.

M. Zachary Jean demande quel est l'impact de l'immigration inter-régionale notamment quant aux agrandissements d'écoles envisagés et au nombre d'enseignants.

Le directeur général, M. Sébastien Tardif, explique que les données disponibles pour faire des prédictions de clientèle scolaire émanent de projections ministérielles à partir d'enfants nés sur le territoire et que personne n'avait anticipé les mouvements de personnes résultant de la pandémie. En conséquence, il a fallu s'adapter et agrandir les écoles par l'intérieur, c'est-à-dire que le service des ressources matérielles a dû convertir différents locaux en salles de classe. En considérant les plus récentes données fournies par les municipalités, le Centre de services scolaire doit donc composer avec la croissance de la clientèle et de vieilles bâtisses.

M. Amaury Chéreau, élève de la Polyvalente des Monts, énonce qu'il y a eu une rencontre avec le directeur général en début d'année scolaire et qu'un des projets considérés était de refaire une partie du plafond de la Polyvalente des Monts. Celui-ci demande où en est le projet.

Le directeur général, M. Sébastien Tardif, confirme que des travaux sont à effectuer car le plafond se désagrège.

Le directeur du service des ressources matérielles et du transport, M. Pierre-Luc Normand, confirme que des démarches sont effectuées pour analyser la séquence des travaux par un gestionnaire de projet et que le tout suit son cours.

Mme Bianca Favreau, élève de la Polyvalente des Monts, demande si une situation d'annulation de transport scolaire en milieu de journée a déjà été vue au Centre de services scolaire.

Le directeur général, M. Sébastien Tardif, mentionne avoir observé ce type de scénario seulement une fois au cours de sa carrière, et ce, dans une autre organisation. Ce type de scénario est rare et résulte souvent d'un incident majeur. C'est une situation complexe, car les parents doivent être contactés.

Mme Bianca Favreau demande s'il est déjà arrivé de voir un retour d'autobus scolaire en soirée.

Le directeur général, M. Sébastien Tardif, précise qu'un bris de transport est possible et qu'il pourrait y avoir, dans ces situations, un retour en soirée. Dans de telles circonstances, les parents doivent également être avisés. Le Centre de services scolaire fait des démarches à cet égard pour avoir une application qui permettrait de joindre les parents plus facilement via texto.

M. Olivier Massie, résident de Sainte-Agathe-des-Monts et élève de la Polyvalente des Monts, demande comment sont choisies les journées pédagogiques.

Le directeur du service des technologies informatiques et de l'organisation scolaire, M. Stéphane Sénéchal, indique que les calendriers résultent d'un travail d'équipe. Ils sont adoptés deux années à l'avance par le conseil d'administration. Des consultations sont effectuées auprès des directions d'école, des enseignants, du comité de parents et du conseil d'administration. Plusieurs facteurs sont établis et sont considérés, notamment les conventions collectives, les préparations d'examen, les corrections et l'emplacement des semaines de relâche dans des organisations similaires.

M. Anaël Chéreau, élève de la Polyvalente des Monts, demande quelles sont les initiatives qui sont prises pour sauver de l'énergie au Centre de services scolaire des Laurentides.

Le directeur général, M. Sébastien Tardif, indique que de l'éclairage de type « LED » est installé, qu'il y a eu l'acquisition de véhicules électriques et que des changements pour avoir des systèmes de chauffage plus performants sont amorcés.

7.0 Comité de parents

L'administratrice et membre du comité de parents, Mme Marie-Hélène Vigeant, fait état des sujets discutés lors de la dernière rencontre du comité de parents. Les sujets discutés ont notamment été les suivants : l'éclipse solaire, les résultats de la 2^e étape, la campagne de vaccination de la rougeole, le programme Équilibre et la révision des règles de régie interne.

L'administrateur et membre du comité de parents, M. Normand Sénéchal, fait état des sujets discutés à l'occasion d'une autre rencontre du comité de parents, notamment : des précisions quant au rôle des membres parents siégeant au conseil d'administration, les mesures de confinement, le membre parent Mme Marie-Claude Paquette désignée pour faire un suivi auprès du CSSL dans le dossier du transport scolaire, les sorties éducatives et les services de garde, ainsi que le calendrier scolaire.

8.0 DIRECTION GÉNÉRALE

8.1 PEVR - Suivi

Le directeur général, M. Sébastien Tardif, indique qu'il n'y a pas de nouvel élément de suivi à discuter.

8.2 Éclipse solaire - Information

Le directeur général, M. Sébastien Tardif, précise que le travail en prévention, dont les vidéos préparées à l'intention des élèves, des parents et du personnel, ont atteint leur objectif. Les lunettes fournies et les consignes de sécurité ont contribué à un événement durant lequel il n'y a pas eu d'incident, et ce, malgré le changement d'orientation quant à la déclaration d'une journée pédagogique.

8.3 Déclaration d'une irrégularité dans l'octroi d'un contrat – Information

Le directeur général, M. Sébastien Tardif, fait état d'une situation où un contrat d'un peu plus de 25 000 \$ a été octroyé. Des prix ont été demandés, mais sur des éléments différents. Trois prix auraient dû être demandés selon la politique interne du Centre de services scolaire.

8.4 Fusion de la formation générale des adultes, de la formation professionnelle et du service aux entreprises– *Adoption*

Le directeur général, M. Sébastien Tardif, présente le projet de résolution.

374^e RÉSOLUTION :

ATTENDU le lancement en consultation d'une structure administrative où seraient fusionnés la formation générale des adultes, la formation professionnelle et le service aux entreprises, soit : Centre unifié École hôtelière des Laurentides & Centre de formation professionnelle des Sommets / L'Horizon / Service aux entreprises et le Centre de formation générale des Cimes par le biais de la 367^e résolution du conseil d'administration en date du 7 février 2024;

ATTENDU les documents véhiculés pour la consultation, dont notamment un extrait du plan triennal prévoyant la fusion desdits établissements;

ATTENDU que les ressources investies doivent être optimisées et qu'il faut favoriser les passerelles pour les élèves entre la formation générale des adultes et la formation professionnelle, de façon à améliorer les taux de réussite et la diplomation;

ATTENDU que conformément aux articles 101 et 110.1 de la *Loi sur l'instruction publique*, les conseils d'établissement du centre de formation professionnelle et de la formation générale des adultes ont été consultés sur la fusion;

ATTENDU que le comité de parents a été consulté dans le cadre du processus de modification desdits actes d'établissement, sur la base d'un extrait de plan triennal;

CONSIDÉRANT les consultations effectuées auprès des instances consultatives dont notamment le comité de parents et les conseils d'établissement;

CONSIDÉRANT que la présente adoption doit être faite sous réserve de l'adoption à venir et prévue au mois de juin du plan triennal de la répartition et de la destination des immeubles et des actes d'établissement qui sont délivrés découlant de l'adoption dudit plan triennal;

IL EST PROPOSÉ par l'administratrice, Mme Marie-Hélène Vigeant :

DE FUSIONNER la formation générale des adultes, la formation professionnelle et le service aux entreprises, soit : Centre unifié École hôtelière des Laurentides & Centre de formation professionnelle des Sommets / L'Horizon / Services aux entreprises et le Centre de formation générale des Cimes sous réserve de l'adoption du plan triennal de la répartition et de la destination des immeubles du Centre de services scolaire des Laurentides 2024-2025, 2025-2026, 2026-2027 permettant de délivrer les actes d'établissement afférents;

D'AUTORISER la direction générale ou les personnes qu'elle mandatera à poser tous les gestes requis pour donner suite à la présente résolution.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

8.5 Rougeole - Information

Le directeur général, M. Sébastien Tardif, informe les membres du conseil d'administration qu'il pourrait y avoir le déploiement d'une nouvelle campagne de vaccination relativement à la rougeole, mais que des informations demeurent à venir, notamment du ministère de l'Éducation et de la Santé publique.

9.0 SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES

9.1 Compte rendu du comité des ressources humaines - Information

Le président du conseil d'administration, M. Martin Barbeau, fait un compte rendu du dernier comité des ressources humaines, lors duquel le programme Équilibre a été présenté. Plusieurs avantages seront offerts dans un objectif d'attraction et de rétention du personnel, dont notamment le télétravail, l'horaire flexible ou comprimé, le programme d'aide aux employés et la télémédecine. Le tout sera modulable selon le poste détenu.

Le directeur général, M. Sébastien Tardif, mentionne qu'il y a également des rabais et des promotions pour les employés. Celui-ci précise que ce n'est pas tous les corps d'emploi qui auront les mêmes avantages, mais que tous les membres du personnel auront des avantages à l'intérieur du programme Équilibre.

10.0 SERVICE DES RESSOURCES MATÉRIELLES ET DU TRANSPORT SCOLAIRE

10.1 Plan d'investissements 2024-2025 - Adoption

Le directeur du service des ressources matérielles et du transport, M. Pierre-Luc Normand, fait une présentation relativement au projet de résolution.

375^e RÉSOLUTION :

ATTENDU que le ministère de l'Éducation, ci-après désigné MÉQ, alloue à chaque centre de services scolaire un montant destiné à des travaux de réparation ou de réfection des immeubles, ou encore à des projets de transformation sous la forme de l'allocation *Réfection et transformation des bâtiments (RTB)*, ainsi qu'un montant visant à financer des travaux dans le cadre des mesures de *Maintien des bâtiments et résorption du déficit d'entretien*;

ATTENDU que l'allocation *Maintien des bâtiments et résorption du déficit d'entretien* est accompagnée de la liste des travaux autorisés par le MÉQ pour être soumise à titre d'information au conseil d'administration, puis soumise aux autorités compétentes pour l'adjudication des contrats s'y rapportant, et que sur confirmation de la liste des projets approuvés, le directeur du service des ressources matérielles pourra autoriser la mise en œuvre du processus de sollicitation de soumissions applicable selon le montant de la dépense que comporteront les contrats à conclure, et ce, dans le respect du règlement sur la délégation de fonctions et pouvoirs du CSSL en vigueur et des règles contractuelles édictées aux politiques, règlements et lois applicables;

ATTENDU qu'un Comité des immobilisations est formé sous l'autorité de la direction du service des ressources matérielles et est chargé d'identifier les priorités du plan d'investissements dans le cadre des sommes mises à la disposition du Centre de services scolaire par le biais de l'allocation *RTB*, puis de soumettre ses recommandations en consultation au Comité consultatif de gestion, ci-après désigné CCG, composé des directions d'établissements et de services, sous la présidence de la direction générale du CSSL, aux fins de répartir les sommes qui seront confirmées et de définir les projets qu'il sera possible de réaliser;

ATTENDU l'analyse réalisée par ledit Comité du plan d'investissements en immobilisations 2024-2025, les recommandations de ce comité et les avis exprimés dans le cadre de la consultation menée au CCG;

CONSIDÉRANT la recommandation de la direction du service des ressources matérielles et du transport scolaire et de la direction générale;

CONSIDÉRANT qu'il est de l'intérêt du CSSL de pouvoir mettre en œuvre la procédure d'adjudication des contrats se rapportant à l'allocation *RTB* dès réception de la confirmation ministérielle des règles budgétaires 2024-2025 et de la *Mesure des bâtiments et résorption du déficit d'entretien* dès réception de l'autorisation ministérielle, et ce, en vue de permettre la réalisation des travaux visés dans les prochains mois;

IL EST PROPOSÉ par l'administrateur, M. Normand Sénéchal :

D'APPROUVER le plan d'investissements en immobilisations tel que présenté par le directeur du service des ressources matérielles et du transport scolaire;

D'AUTORISER le directeur service des ressources matérielles et du transport scolaire à mettre en œuvre et à entreprendre l'ensemble des démarches et procédures nécessaires pour la réalisation des projets (notamment la procédure d'adjudication des contrats, la demande de permis) figurant audit plan pour l'année scolaire 2024-2025, dans le respect des ressources budgétaires accordées au Centre de services scolaire.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

10.2 Plan triennal de la répartition et de la destination des immeubles 2024-2025, 2025-2026, 2026-2027 - Actes d'établissement – Lancement en consultation

Le directeur du service des ressources matérielles et du transport scolaire, M. Pierre-Luc Normand, fait une présentation relativement au projet de résolution.

Les administrateurs, M. Pascal Savard ainsi que Mme Marie-Hélène Vigeant, questionnent les données chiffrées.

M. Pierre-Luc Normand précise qu'il y a un autre document plus précis qui permet de voir les capacités des écoles.

Le directeur général, M. Sébastien Tardif, précise que ce type d'analyse de capacité plus précise est requise pour l'analyse du secteur sud, en lien avec l'ouverture de la nouvelle école de Saint-Sauveur.

376^e RÉSOLUTION :

ATTENDU l'article 211 de la *Loi sur l'instruction publique* (LIP) en vertu duquel chaque année le Centre de services scolaire des Laurentides doit établir un plan triennal de répartition et de destination de ses immeubles indiquant notamment pour chaque école et centre le nom de l'établissement, son adresse, les locaux ou immeubles mis à sa disposition, l'ordre d'enseignement qui y est dispensé et sa capacité d'accueil;

ATTENDU que sur la foi de ce plan seront délivrés les actes d'établissement des écoles et des centres;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du service des ressources matérielles et du transport scolaire;

IL EST PROPOSÉ par l'administratrice, Mme Stéphanie Leclerc :

D'ADOPTER, pour dépôt aux fins de consultation qui doit être menée, le projet de plan triennal de la répartition et de la destination des immeubles du Centre de services scolaire des Laurentides 2024-2025, 2025-2026 et 2026-2027.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

11.0 SERVICE DES RESSOURCES FINANCIÈRES

11.1 Compte rendu comité de vérification - Information

L'administrateur et président du comité de vérification, M. André Mongeau, fait un compte rendu du dernier comité. Les sujets discutés ont été les suivants : l'analyse des risques en matière de collusion-corruption, la formation offerte par l'Unité permanente anti-corruption (UPAC), l'audit du Secrétariat du Conseil du Trésor et les suivis au plan d'audit à l'interne.

Au terme de la présentation effectuée au comité, M. André Mongeau confirme que le comité recommande l'adoption du plan sur les mesures d'atténuation des risques.

11.2 Plan sur les mesures d'atténuation des risques – comité de collusion, corruption – Bilan gestion des risques de corruption/collusion - Adoption

Le secrétaire général et directeur des communications, M. Louis Piché, présente le projet de résolution.

377^e RÉSOLUTION :

ATTENDU la Directive concernant la gestion des risques en matière de corruption et de collusion dans les processus de gestion contractuelle adoptée en vertu de l'article 26 de la *Loi sur les contrats des organismes publics*;

ATTENDU QU'en vertu de cette directive un plan annuel de gestion des risques doit être adopté;

ATTENDU QUE le plan annuel de gestion des risques doit faire l'objet d'un suivi annuel notamment par le comité de collusion-corruption;

ATTENDU la Politique de gestion des risques de corruption et de collusion dans les processus de gestion contractuelle adoptée en vertu de la 840^e résolution du conseil des commissaires en date du 11 décembre 2019;

ATTENDU QUE conformément à cette politique, une reddition de compte doit s'effectuer auprès du comité de vérification et que celle-ci comprend une réévaluation des risques ainsi qu'une surveillance de l'efficacité des actions mises en place au regard des risques jugés importants;

ATTENDU QUE cette reddition de compte a été effectuée auprès du comité de vérification le 6 mars 2024 notamment par la présentation du document intitulé Rapport sur le plan de mesures d'atténuation des risques;

CONSIDÉRANT les travaux effectués par le comité de collusion-corruption;

CONSIDÉRANT la présentation effectuée au comité de vérification;

IL EST PROPOSÉ par l'administrateur, M. Pascal Savard :

D'ADOPTER le plan annuel de gestion de risques qui fait partie intégrante du document intitulé Rapport sur le plan de mesures d'atténuation des risques, tel qu'il figure en annexe des présentes sous la cote **CA377-24** étant entendu que celui-ci doit faire l'objet annuellement d'un suivi.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

11.3 Annexe cadre de gestion relatif aux critères de répartition des ressources – Adoption

La directrice du service des ressources financières, Mme Marie-Josée Albert, fait une présentation au soutien du projet de résolution.

378^e RÉSOLUTION :

ATTENDU l'article 275 de la *Loi sur l'instruction publique*, selon lequel le Centre de services scolaire doit adopter les objectifs, principes et critères de répartition des ressources portant sur la répartition équitable des ressources financières du Centre de services scolaire;

CONSIDÉRANT la consultation menée auprès du comité de vérification lors de la séance tenue le 6 mars 2024;

CONSIDÉRANT la consultation menée auprès du comité consultatif de gestion lors de la séance tenue le 19 mars 2024;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de répartition des ressources et de la direction

générale;

IL EST PROPOSÉ par l'administratrice, Mme Stéphanie Leclerc :

D'ADOPTER le document « Annexe Cadre de gestion relatif aux critères de répartition des ressources 2024-2025 » annexé aux Objectifs, principes et critères de répartition des ressources tel qu'il apparaît au document annexé **CA378-24**, lequel fait partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

12.0 SERVICE DES RESSOURCES ÉDUCATIVES

12.1 Résultats des élèves de la 2^e étape primaire-secondaire – Information

La directrice du service des ressources éducatives, Secondaire, Éducation des adultes, Formation professionnelle et administratrice, Mme Stéphanie Leclerc, fait une présentation des résultats des élèves de la 2^e étape au primaire et au secondaire.

Mme Leclerc fait état des résultats et du pourcentage de progression qui est requis afin de réaliser les objectifs du Plan d'engagement vers la réussite (PEVR).

12.2 Politique d'encadrement du recours à une mesure contraignante – Lancement en consultation

Le secrétaire général et directeur des communications, M. Louis Piché, présente la politique et le projet de résolution.

379^e RÉSOLUTION :

ATTENDU que des mesures contraignantes peuvent être utilisées de façon exceptionnelle au sein des établissements scolaires tant pour le bien-être et la sécurité d'élèves que des gens qui les entourent;

ATTENDU que les mesures contraignantes ne doivent être envisagées qu'en dernier recours lorsque tous les autres moyens mis en place n'ont pas permis de désamorcer la situation de crise;

ATTENDU qu'il est requis d'encadrer par une politique cette pratique au-delà des formations reçues par les membres du personnel afin d'avoir un mode d'intervention standardisé respectant les pratiques reconnues;

ATTENDU QUE l'adoption de la politique précitée doit être précédée d'une consultation auprès du comité consultatif de gestion, d'une consultation du comité de parents et du comité consultatif des services aux élèves handicapés et aux élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage;

CONSIDÉRANT la recommandation du service des ressources éducatives;

IL EST PROPOSÉ par l'administrateur, M. Dominic Bergeron :

D'ADOPTER aux fins de consultation la Politique d'encadrement du recours à une mesure contraignante jointe en annexe des présentes sous la cote **CA379-24** pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

13.1 Calendrier scolaire 2025-2026 - Formation générale des jeunes – Adoption

Le directeur du service des technologies informatiques et de l'organisation scolaire, M. Stéphane Sénécal, présente les projets de résolution relativement aux calendriers scolaires.

Celui-ci fait état des différentes propositions faites lors des consultations et de celles qui ont été retenues. Des explications sont fournies pour justifier qu'il n'a pas été possible de prévoir une journée pédagogique le 22 juin tel que recommandé par le Comité de parents. Également, des explications sont fournies afin d'expliquer pourquoi il n'y a pas l'ajout de quatre journées pédagogiques au niveau de la formation générale des adultes et de la formation professionnelle.

Des raisons sont également données afin de maintenir les mêmes journées pédagogiques au niveau de la formation générale des adultes et de la formation professionnelle qui seront fusionnées.

380^e RÉSOLUTION :

ATTENDU l'article 238 de la *Loi sur l'instruction publique*, L.R.Q.c.l-13.3 en vertu duquel le Centre de services scolaire doit établir le calendrier scolaire en tenant compte de ce qui est prévu au Régime pédagogique de la formation générale secteur jeunes, R.R.Q., c-l-13.3, r.8; et dans le respect des conventions collectives;

ATTENDU le lancement en consultation du projet de calendrier scolaire 2025-2026 de la formation générale secteur jeunes conformément à la 358^e résolution adoptée le 17 janvier 2024;

CONSIDÉRANT les avis exprimés dans le cadre de la consultation;

CONSIDÉRANT la recommandation de la direction générale et de la direction des technologies informatiques et de l'organisation scolaire;

IL EST PROPOSÉ par l'administrateur, M. Pascal Savard :

D'ADOPTER le calendrier scolaire 2025-2026 de la formation générale secteur jeunes, tel qu'il figure en annexe des présentes sous la cote **CA380-24**.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

13.2 Calendrier scolaire 2025-2026 – Formation générale aux adultes – Adoption**381^e RÉSOLUTION :**

ATTENDU l'article 252 de la *Loi sur l'instruction publique*, L.R.Q.c.l-13.3 en vertu duquel le Centre de services scolaire doit établir le calendrier scolaire en tenant compte de ce qui est prévu au Régime pédagogique de la formation générale des adultes, R.R.Q., c-l-13.3, r.9 et dans le respect des conventions collectives;

ATTENDU le lancement en consultation du projet de calendrier scolaire 2025-2026 de la formation générale des adultes conformément à la 359^e résolution adoptée le 17 janvier 2024;

CONSIDÉRANT les avis exprimés dans le cadre de la consultation;

CONSIDÉRANT la recommandation de la direction générale et de la direction des technologies informatiques et de l'organisation scolaire;

IL EST PROPOSÉ par l'administratrice, Mme Marie-Ève Laframboise :

D'ADOPTER le calendrier scolaire 2025-2026 de la formation générale des adultes, tel qu'il figure en annexe des présentes sous la cote **CA381-24**.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

13.3 Calendrier scolaire 2025-2026 – Formation professionnelle #1 et #2 – Adoption

382^e RÉSOLUTION :

ATTENDU l'article 252 de la *Loi sur l'instruction publique*, L.R.Q.c.I-13.3 en vertu duquel le Centre de services scolaire doit établir le calendrier scolaire en tenant compte de ce qui est prévu au Régime pédagogique de la formation professionnelle, R.R.Q., c-I-13.3, r.10 et dans le respect des conventions collectives;

ATTENDU le lancement en consultation du projet de calendrier scolaire 2025-2026 de la formation professionnelle conformément à la 360^e résolution adoptée le 17 janvier 2024;

CONSIDÉRANT les avis exprimés dans le cadre de la consultation;

CONSIDÉRANT la recommandation de la direction générale et de la direction des technologies informatiques et de l'organisation scolaire;

IL EST PROPOSÉ par l'administratrice, Mme Stéphanie Leclerc :

D'ADOPTER le calendrier scolaire 2025-2026 de la formation professionnelle, tel qu'il figure en annexe des présentes sous la cote **CA382-24**.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

14.0 SERVICE DU SECRÉTARIAT GÉNÉRAL ET DES COMMUNICATIONS

14.1 Compte rendu du comité de gouvernance et d'éthique - Information

L'administrateur, M. Pascal Savard, fait un compte rendu du comité de gouvernance et d'éthique s'étant tenu le 11 octobre 2023. Le comité a désigné Mme Véronique Menand à la présidence du comité. Un suivi a été effectué quant à divers sujets traités au comité : le rappel de l'obligation de formation du conseil d'administration et au conseil d'établissement, la synthèse du Règlement sur les normes d'éthique et de déontologie applicables aux membres du conseil d'administration, l'évaluation du fonctionnement du conseil d'administration, des suivis pour favoriser les formations à suivre par les parents et autres membres des conseils d'établissement et la diffusion d'un document synthèse pour les conseils d'établissement en matière de gouvernance et d'éthique.

M. Savard explique que les déclarations d'engagement et d'intérêts des membres du conseil d'administration ont également été abordées et mentionne qu'aucun problème n'a été soulevé. Finalement, il y a eu une mise à jour du document des mandats, rôles et responsabilités du comité de gouvernance et d'éthique.

14.2 Amendements à la Politique relative au maintien ou à la fermeture d'une école et aux changements à des services éducatifs dispensés dans une école – Lancement en consultation

Le secrétaire général et directeur des communications, M. Louis Piché, présente les amendements à la Politique relative au maintien ou à la fermeture d'une école et aux changements à des services éducatifs dispensés dans une école ainsi que le projet de résolution afférent.

383^e RÉSOLUTION :

ATTENDU QU'IL est requis en vertu de l'article 212 de la *Loi sur l'instruction publique* d'adopter une Politique relative au maintien ou à la fermeture d'une école et aux changements à des services éducatifs dispensés dans une école (ci-après la Politique);

ATTENDU QUE la politique actuelle du Centre de services scolaire des Laurentides n'a pas fait l'objet d'amendements importants depuis son adoption par la 143^e résolution du conseil des commissaires en date du 28 mai 2008;

ATTENDU QU'IL est opportun d'amender ladite politique afin de tenir compte de certains constats faits au fil des années;

ATTENDU QUE l'article 212 de la *Loi sur l'instruction publique* qui édicte le contenu requis de ladite politique a fait l'objet d'une modification qui est entrée en vigueur le 7 décembre 2023;

ATTENDU QUE l'adoption d'amendements à la Politique précitée doit être précédée d'une consultation auprès du comité consultatif de gestion et du comité de parents ainsi que d'une consultation publique conformément aux articles 212 et 193 de la *Loi sur l'instruction publique*;

CONSIDÉRANT la nécessité que la Politique puisse être mieux adaptée aux consultations publiques à venir, dont celles relatives à la détermination des aires de desserte des nouvelles écoles;

CONSIDÉRANT la recommandation de la direction générale et du secrétariat général;

IL EST PROPOSÉ par l'administratrice, Mme Marie-Hélène Vigeant :

D'ADOPTER aux fins de consultation la Politique relative au maintien ou à la fermeture d'une école et aux changements à des services éducatifs dispensés dans une école jointe en annexe des présentes sous la cote **CA383-24** pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

15.0 RAPPORT D'ACTIVITÉS DE LA DIRECTION GÉNÉRALE – INFORMATION

Le rapport a été transmis, il n'y a aucune question.

16.0 Affaires diverses

Aucun sujet

17.0 GOUVERNANCE

Huis clos

17.1 Prise d'acte de vacances de postes du conseil d'administration et lancement du processus de désignation - Adoption

384^e RÉSOLUTION : Huis clos

IL EST PROPOSÉ par l'administrateur, M. Pierre-Luc Tremblay, de siéger à huis clos pour l'étude de ce point.

Il est 21 h 20.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

385^e RÉSOLUTION : Levée du huis clos

IL EST PROPOSÉ par l'administrateur, M. André Mongeau, de lever le huis clos.

Il est 21 h 27.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Prise d'acte de vacances de membres du conseil d'administration et lancement du processus de désignation

386^e RÉSOLUTION :

CONSIDÉRANT la démission de M. Dominic Asselin, administrateur du conseil d'administration, membre de la communauté issu du milieu municipal, de la santé, des services sociaux ou des affaires;

CONSIDÉRANT l'écrit conforme reçu au secrétariat général, la démission est effective en date du 23 février 2024;

Et

ATTENDU qu'il y a absence de candidature au poste de membre du personnel professionnel non-enseignant;

CONSIDÉRANT l'article 22 du Règlement sur la désignation de membres des conseils d'administration des centres de services scolaires, il est possible de faire une nouvelle sollicitation de candidature au poste de membre du personnel professionnel non-enseignant;

Et

ATTENDU qu'un membre s'est absenté ce jour lors de quatre séances du conseil d'administration et que les critères édictés par l'article 175.7 de la *Loi sur l'instruction publique* sont respectés;

ATTENDU le positionnement des membres du conseil d'administration quant à l'alinéa 2 de l'article 175.7 de la *Loi sur l'instruction publique*;

IL EST PROPOSÉ par l'administratrice, Mme Marie-Hélène Vigeant :

DE PRENDRE ACTE de la démission de M. Dominic Asselin, effective en date du 23 février 2024, à titre d'administrateur du conseil d'administration, issu du milieu municipal, de la santé des services sociaux ou des affaires et de lancer par le fait même le processus afin de combler une vacance à ce poste pour la durée non-écoulée du mandat se terminant le 30 juin 2025;

Et

D'EFFECTUER une nouvelle sollicitation de candidature pour le poste qui demeure non-comblé de membre du personnel professionnel non-enseignant pour un mandat se terminant le 30 juin 2025 (date de la fin de mandat si celui-ci avait été comblé);

Et

DE CONSTATER la fin du mandat du membre absent depuis quatre rencontres consécutives du conseil d'administration conformément à l'article 175.7 de la *Loi sur l'instruction publique*, et de lancer par le fait même le processus afin de combler une vacance à ce poste de membre de la communauté issu du milieu communautaire, sportif ou culturel pour la durée non-écoulée du mandat se terminant le 30 juin 2026.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

18.0 Levée de la séance

387^e RÉSOLUTION :

IL EST PROPOSÉ par M. Normand Sénéchal de lever la séance, l'ordre du jour étant épuisé.

(Incidence : Il est 21 h 30).

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Me Louis Piché
Secrétaire général

M. Martin Barbeau
Président

